

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres du jury de la Communauté  
française pour conférer le diplôme de professeur de  
sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans  
les établissements d'enseignement secondaire et  
d'enseignement supérieur de type court**

**A.Gt 08-12-2000**

**M.B. 03-03-2001**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, notamment l'article 12bis, § 2, y inséré par la loi du 11 juillet 1973;

Vu l'arrêté royal du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat et des internats dépendant de ces établissements, notamment les articles 8, 8°, 9, 8° et 10, 8°;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 13 mai 1991, instituant un jury de la Communauté française pour conférer le diplôme de professeur de sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur de type court,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés présidente, vice-présidente, secrétaire et membres du jury de la Communauté française chargé de conférer le diplôme de professeur de sténographie et de dactylographie-traitement de texte dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur du type court :

Présidente : Mme LIPMANNE, Inspectrice de l'enseignement de cours spéciaux dans l'enseignement secondaire supérieur et supérieur de la Communauté française.

Vice-président : M. Francis HERNOE, Maître principal de formation pratique en bureautique à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut.

Secrétaire : Mme Annie DELATTRE-LEBRUN, Professeur au Collège Sainte-Marie Saint Ghislain.

Secrétaire adjoint : M. Alain SANNEN Maître assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin.

Membre suppléant : Mme Myriam LECLERCQ Professeur à l'Athénée royal à Marchienne-au-Pont.

*Membres de l'enseignement officiel :*

Mme Nicole CHARLES, Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles II.  
M. Jacques DIFFERDANGE, Professeur à l'Institut supérieur économique de type court - Sambreville.



M. Philippe FRAIKIN, Professeur au Lycée de la Communauté française - Paliseul.

M. Francis HERNOE, Maître principal de formation pratique en bureautique à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut.

Mme Laurence LAMBERT, Professeur à la Haute Ecole Charlemagne.

Mme Elisabeth PINCKERS, Professeur à l'Athénée royal - Soumagne.

M. Jean-Marie SOUTE, Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles II.

Membres de l'enseignement libre :

M. Salvatore CALVAGNA, Professeur au Collège N.-D. de Bon-Secours à Binche.

Mme Christiane DE SMEDT, Professeur au Collège Roi Baudouin à Bruxelles.

Mme Annie LEBRUN, Professeur au Collège Sainte-Marie Saint-Ghislain.

M. Guy NYSSSEN, Professeur à l'I.T.N.- Collège Saint-Servais à Namur.

M. Alain SANNEN, Professeur à la Haute Ecole Roi Baudouin

Mme Odette STEVENNE, Professeur à l'Institut Sainte-Ursule - Namur

Mme Anick WOUILLARD, Professeur à l'Institut Notre-Dame à Arlon.

**Article 2.** - Cette liste n'est pas exhaustive. Elle peut être modifiée en raison des besoins en respectant, dans la mesure du possible, la parité entre membres du personnel de l'enseignement officiel et membres du personnel de l'enseignement libre.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2002.